

Enquête publique

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Concerne la demande de la S.A. Aspiravi, Vaarnewijkstraat 17 à 8530 Harelbeke en vue d'obtenir le permis unique de classe 1 concernant la demande de construction et d'exploitation d'une éolienne d'une puissance nominale de 4.5 MW et d'une cabine de tête sur le territoire de la commune d'Assesse à proximité de la zone d'activité économique de La Fagne, le long de la Nationale 4 sur les parcelles sises à 5330 Assesse, 7ème division, section A, n° 275A et 256E.

L'autorité compétente pour statuer sur ladite demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué.

Le projet est soumis à enquête publique en vertu de l'article 90 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des articles D.29-7 et suivants Code de l'Environnement.

La durée de l'enquête publique est de 30 jours s'agissant d'un projet de catégorie B (article D29-13, § 1er, du Code de l'Environnement).

Le dossier de demande de permis unique, incluant l'étude d'incidences réalisée par le bureau d'étude CSD INGENIEURS, peut être consulté auprès des administrations communales d'Assesse, de Ciney, d'Yvoir, de Hamois et de Gesves jusqu'à la date de clôture de l'enquête.

L'enquête publique est suspendue entre le 24 décembre et le 1er janvier (article D.29-13 du code de L'environnement).

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Date, heure et lieu de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 05 décembre 2024	Le 10 décembre 2024	Le 17 janvier 2025 (30 jours s'agissant d'un projet de catégorie B)	
		12h, Administration communale d'Assesse – Service cadre de vie	Collège communal d'Assesse, Esplanade des citoyens 4, 5330 Assesse ou cadredevie@assesse.be
		11h, Administration Communale d'Yvoir – Service cadre de vie	Collège communal d'Yvoir, Rue de l'Hôtel de Ville, 1 5530 Yvoir ou urbanisme@yvoir.be
		11h, Administration Communale de Ciney	Collège communal de Ciney, Rue du Centre 35, 5590 Ciney
		11h, Administration communale de Hamois – Service urbanisme, Rue du Relais 1, 5363 Emptinne	Administration communale de Hamois, Service urbanisme, Rue du Relais, 1 5363 Emptinne ou urbanisme@hamois.be
		12h, Administration communale de Gesves, Service Environnement	Administration communale de Gesves, Service Environnement, chaussée de Gramptinne 112, 5340 Gesves

Plus précisément, le dossier peut être consulté :

- À 5590 Ciney, Rue du Centre 35, Service Urbanisme, du lundi au vendredi de 9h à 12h et les après-midis – sur rendez-vous – de 13h30 à 16h (urbanisme@ciney.be – Tel : 083/231.011
- A 5363 Hamois, Rue du Relais, 1 Service urbanisme, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et uniquement sur rendez-vous en après-midi (sauf le mercredi après-midi) – 083/61.52.34 ou urbanisme@hamois.be
- A 5530 Yvoir, Rue de l'Hôtel de Ville, 1, Service Cadre de Vie, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et sur rendez-vous pris au moins 40h à l'avance en dehors des heures d'ouverture (082/61.03.25 – urbanisme@yvoir.be)
- A 5340 Gesves, Chaussée de Gramptinne 112, Service Environnement, chaque jour ouvrable pendant les heures de service de 9h00 à 12h30 et le mercredi de 14h00 jusqu'à 19h30 sur rendez-vous à prendre auprès de Carine Lissoir – 083/670.211 – carine.lissoir@gesves.be
- A 5330 Assesse, Esplanade des citoyens 4, Service Cadre de Vie, uniquement sur rendez-vous à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 8h30 à 12h et de 13h à 16h du lundi au jeudi), ou le lundi soir de 16h à 20h seulement sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance (service cadre de vie : 083/63.68.57 – cadredevie@assesse.be).

Les explications techniques relatives au projet peuvent être obtenues auprès :

- du demandeur, Aspiravi, Valéry Demarbaix, 056/70.27.36, Vaarnewijkstraat, 17, 8530 Harelbeke
- du Fonctionnaire technique : SPW Namur, DG03, Avenue Reine Astrid 39. 5000 Namur
- du Fonctionnaire délégué, SPW Namur, DG04, Place Léopold 3, 5000 Namur

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès des différentes administrations communales dans le délai mentionné ci-dessus (date de la poste faisant foi), jusqu'à la clôture de l'enquête.

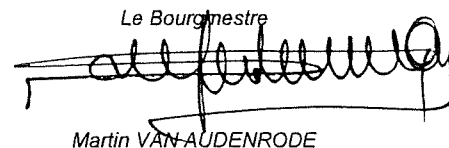
Gesves le 4/12/2024

La Directrice Générale


Marie-Astrid HARDY



Le Bourgmestre


Martin VAN-AUDENRODE